



Analyse d'impact réglementaire de la Stratégie québécoise de l'eau

Juin 2018

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction des dossiers horizontaux et des études économiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), avec la collaboration de la Direction de la gestion intégrée de l'eau.

Réalisation

Richard Kidwingira
Direction des dossiers horizontaux et des études économiques

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document

Visitez notre site Web : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Référence à citer

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Analyse d'impact réglementaire de la stratégie québécoise de l'eau. 2018, 25 p.

[En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/index.asp>

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-81884-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2018

TABLE DES MATIÈRES

Préface	iii
Sommaire exécutif	iv
1. Définition du problème	1
2. Proposition du projet	1
3. Analyse des options non réglementaires	2
4. Évaluation des impacts	2
4.1 Description des secteurs touchés	2
4.2 Avantages du projet	3
4.3 Inconvénients du projet	6
4.4 Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi	6
4.5 Synthèse des impacts	6
4.6 Consultation des parties prenantes	6
5. Petites et moyennes entreprises (PME)	6
6. Compétitivité des entreprises	7
7. Coopération et harmonisation réglementaire	8
8. Fondements et principes de bonne réglementation	8
9. Mesures d'accompagnement	8
10. Conclusion	8
11. Personne-ressource	8
Annexe	9

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES

MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
OBV	Organismes de bassins versants
PME	Petites et moyennes entreprises
PNE	Politique nationale de l'eau
SQE	Stratégie québécoise de l'eau
TCR	Tables de concertation régionales

PRÉFACE

Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, adoptée par décret (décret 1166-2017), s'inscrit dans le cadre des actions du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Cette politique s'applique à l'ensemble des ministères et organismes publics. Ainsi, tous les projets et avant-projets de loi, les projets de règlement, les projets d'orientation, de politique ou de plan d'action qui sont soumis au Conseil exécutif et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises doivent faire l'objet d'une analyse d'impact réglementaire. Celle-ci doit être conforme aux exigences de la politique et rendue accessible sur le site Web des ministères ou organismes concernés.

La présente analyse est une analyse qualitative conformément à l'article 18.d) de la politique. Cet article permet pour des projets d'orientation, de politique ou de plan d'action et des avant-projets de loi, à défaut de pouvoir estimer les coûts ou les économies pour les entreprises, de réaliser une analyse qualitative des coûts ou des économies potentielles.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Définition du problème

Depuis son adoption en 2002, la Politique nationale de l'eau (PNE) est le cadre de gestion qui précise les orientations gouvernementales en matière d'eau. Depuis cette époque, la situation a évolué de façon importante. De nombreuses actions législatives, réglementaires, politiques et administratives ont été réalisées en lien avec la PNE ou indépendamment de celle-ci. De plus, des préoccupations, telles que l'adaptation aux changements climatiques, sont venues transformer notre environnement. Dans ce contexte, un nouveau cadre de gestion qui correspond davantage aux enjeux actuels est devenu nécessaire. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) propose de remplacer la PNE par une approche plus souple et évolutive, soit la Stratégie québécoise de l'eau (ci-après Stratégie) pour la période 2018-2030.

Proposition du projet

La Stratégie vise à préserver les ressources en eau du Québec. Trois conditions essentielles à la réussite de cet objectif ont été établies et ont servi à déterminer les sept orientations proposées par la Stratégie. Les trois conditions de réussite sont l'engagement et la collaboration, l'aménagement et l'utilisation durable du territoire et l'adaptation aux changements climatiques. Les sept orientations proposées sont les suivantes :

1. Assurer une eau de qualité pour la population;
2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques;
3. Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau;
4. Miser sur le potentiel économique de l'eau;
5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau;
6. Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau;
7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

Un premier plan d'action, le Plan d'action 2018-2023 (ci-après Plan d'action), dont les détails sont présentés en annexe, sera déposé en même temps que la Stratégie. Le gouvernement appuie financièrement les mesures de la Stratégie afin d'atteindre ses objectifs en matière de protection de l'eau. En effet, en plus des autres initiatives du gouvernement déjà en place en matière de protection de l'eau, des crédits supplémentaires ont été octroyés au MDDELCC en 2017-2018 et en 2018-2019, comme annoncé au Plan économique du Québec 2018.

Impacts

La Stratégie vise la protection de la ressource vitale que constitue l'eau. Les sept orientations qu'elle met de l'avant démontrent une volonté d'atteindre cet objectif au moyen d'une approche concertée. De façon générale, la Stratégie permettra aux entreprises dont les activités sont liées à l'eau de continuer de bénéficier d'une ressource de qualité grâce à une approche qui tient compte de leurs intérêts. Aussi, afin d'accroître le développement du potentiel économique de l'eau, les engagements inscrits dans la Stratégie visent par exemple à développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau, encourager le développement des technologies liées à l'eau et favoriser l'accès aux cours d'eau. Les efforts faits en ce sens par le gouvernement auront des répercussions positives sur ces secteurs d'activités économiques.

1. DÉFINITION DU PROBLÈME

Depuis son adoption en 2002, la Politique nationale de l'eau (PNE) est le cadre de gestion qui précise les orientations gouvernementales en matière d'eau. Depuis cette époque, la situation a évolué de façon importante. De nombreuses mesures législatives, réglementaires, politiques et administratives ont été réalisées en lien ou indépendamment de la PNE. Parmi celles-ci se retrouvent notamment l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, la stratégie d'économie d'eau potable, l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 et la refonte de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, le chapitre 3 du rapport du commissaire au développement durable, publié en février 2013 et intitulé « La gouvernance de l'eau », contient une recommandation au MDDELCC d'élaborer et de mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion de l'eau précisant les orientations gouvernementales en matière d'eau. En réponse aux recommandations du commissaire au développement durable, le MDDELCC s'est engagé à réviser le cadre de gestion de l'eau. Il propose de remplacer la PNE par une approche plus souple et évolutive, soit la Stratégie québécoise de l'eau (ci-après la Stratégie) pour la période 2018-2030.

La mise à jour de la gouvernance de l'eau s'avère un incontournable afin notamment de prendre en compte des enjeux tels les changements climatiques, la mise en œuvre de la Stratégie maritime et les opportunités économiques qui peuvent découler d'une saine gestion de l'eau. La Stratégie couvre de nombreux secteurs d'intervention : eau potable, eaux usées, eaux de surface et souterraines, eaux pluviales, milieux hydriques, humides et marins, biodiversité aquatique, etc. La mise en œuvre de la Stratégie se fera par l'entremise de plans d'action successifs, dont le premier couvrira la période 2018-2023.

2. PROPOSITION DU PROJET

La préservation des ressources en eau du Québec afin qu'elles demeurent une richesse et une fierté collective aujourd'hui et demain est au cœur de la vision de la Stratégie. L'atteinte des objectifs qui sous-tendent cette vision passe par l'engagement du gouvernement et celui des citoyens. Trois conditions essentielles à la réussite de la Stratégie ont été établies et ont servi à déterminer les sept orientations qu'elle propose :

- L'engagement et la collaboration – L'eau est un patrimoine collectif et la participation active de toutes et de tous pour la protéger est essentielle. Après tout, chaque geste posé, même le plus simple, pour économiser l'eau potable peut faire une grande différence et contribuer à la préservation de cette précieuse ressource;
- L'aménagement et l'utilisation durables du territoire – Il s'agit d'une condition fondamentale, que ce soit pour préserver l'abondance et la qualité de l'eau, pour favoriser l'accès aux plans d'eau ou pour minimiser les risques liés à l'eau pour les Québécoises et les Québécois;
- L'adaptation aux changements climatiques – Les changements climatiques sont un enjeu majeur du 21^e siècle. Ils amplifient l'effet des pressions exercées sur les ressources en eau. Or, l'eau est parmi les ressources les plus touchées par les changements climatiques. Chaque dollar investi pour prévenir les impacts de catastrophes naturelles et pour s'y adapter représente un gain en raison des dommages, des impacts sociaux et psychologiques et des coûts évités.

La Stratégie propose sept orientations qui permettront de préserver les ressources en eau actuelles et celles des générations futures :

1. Assurer une eau de qualité pour la population
2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques
3. Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau
4. Miser sur le potentiel économique de l'eau
5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau
6. Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau
7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Le Plan d'action 2018-2023 contient un ensemble de mesures visant à mettre en œuvre les sept orientations de la Stratégie. Les détails du plan d'action sont présentés en annexe de la présente analyse. Les mesures proposées au premier plan d'action sont des mesures déjà inscrites à l'intérieur d'autres initiatives gouvernementales, telles que la Stratégie maritime ou le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été octroyés au MDDELCC en 2017-2018 et en 2018-2019, comme annoncé au Plan économique du Québec 2018. Le gouvernement démontre ainsi son engagement en offrant une aide importante à l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau.

3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES

Au stade actuel de la Stratégie, les options pour la mise en œuvre du Plan d'action n'ont pas encore été arrêtées et pourraient donc être réglementaires, non réglementaires ou un mélange des deux. Il reviendra à chacun des ministères porteurs de mesures de préciser les moyens qu'il entend utiliser pour le mettre en œuvre.

4. ÉVALUATION DES IMPACTS

4.1 Description des secteurs touchés

Les secteurs qui pourraient être touchés positivement ou négativement par la Stratégie sont très nombreux compte tenu de l'importance et de l'omniprésence de l'eau en tant que ressource. La Stratégie aura un impact sur les citoyens et les entreprises, ainsi que sur tous les organismes et regroupements qui les représentent. Les principaux secteurs économiques dont les activités pourraient être affectées par la Stratégie sont notamment :

- **Le secteur de la pêche et de l'aquaculture commerciale**¹. Ce secteur, qui apporte une contribution importante à l'économie des régions maritimes du Québec, est composé de quatre activités : la pêche commerciale, l'aquaculture en eau douce, l'aquaculture en eau marine et la transformation des produits aquatiques;

¹ MAPAQ, Présentation du secteur de la pêche et de l'aquaculture commerciale, <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Peches/pecheaquaculturecommerciales/Pages/pecheaquaculture.aspx>

- **Le secteur du transport maritime².** Ce secteur contribue considérablement au développement économique du Québec. Le chiffre d'affaires total des entreprises québécoises des secteurs maritime et portuaire, y compris le tourisme fluvial, s'élève à plus de 3,1 milliards de dollars. Ces entreprises créent plus de 18 000 emplois directs ou indirects. Le réseau portuaire stratégique comprend 21 ports commerciaux stratégiques classés en trois catégories : les ports commerciaux nationaux (11), les ports commerciaux complémentaires (4) et les ports d'intérêt local (6);
- **Le secteur de la production agricole québécoise³.** Ce secteur regroupe environ 28 000 exploitations. Il est surtout orienté vers l'élevage, qui génère près des deux tiers de la valeur des recettes agricoles issues du marché. En 2016, les producteurs agricoles québécois ont généré des recettes totales de plus de 8,7 milliards de dollars;
- **Le secteur de l'industrie du nautisme du Québec⁴.** Ce secteur comprend les services et les activités de pratique du nautisme, dont la construction, la fabrication, la vente et les services de location de bateaux et d'équipements. Il compte également les écoles de voile et de kayak, les marinas, les pourvoiries, etc.;
- **Le secteur des technologies vertes liées à l'eau et à l'innovation⁵.** Ce secteur englobe notamment les activités touchant l'eau potable et les eaux usées.

D'autres secteurs sont aussi de grands utilisateurs d'eau. Il s'agit entre autres de l'hydroélectricité, du secteur de la pêche sportive, des activités touristiques impliquant l'utilisation des cours d'eau (navigation de plaisance, comme les croisières et les sports nautiques) ou de la transformation bioalimentaire, notamment les producteurs de boissons et d'eau embouteillée.

4.2 Avantages du projet

La Stratégie présente les grandes orientations qui vont guider les actions du gouvernement en matière de protection des ressources en eau. Des avantages peuvent être envisagés au regard des orientations proposées.

1. Assurer une eau de qualité pour la population

La protection de l'eau sur l'ensemble de son cycle, soit des sources d'approvisionnement aux robinets, est importante. Pour plusieurs entreprises, l'eau est un intrant important du processus de production. La préservation de sa qualité est donc un enjeu majeur tant pour les acteurs économiques que pour la santé de la population et de celle des milieux aquatiques. Afin d'appuyer cette orientation, le gouvernement s'engage notamment à poursuivre la mise aux normes des infrastructures liées à l'eau sur l'ensemble du territoire et à poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation des industries. Ces engagements favoriseront le développement de nouveaux marchés et stimuleront l'activité économique du secteur de la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

² MTMDET, Portrait du transport maritime au Québec, <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/entreprises-services-transport-maritime/Pages/portrait-quebec.aspx>

³ MAPAQ, Production agricole, <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/production.aspx>

⁴ Association maritime du Québec (AMQ), Tourisme nautique au Québec, Étude sur les marchés potentiels, Rapport de recherche 2011.

⁵ Écotech Québec, La grappe des technologies propres, <http://www.ecotechquebec.com/technologies-propres/secteurs/eau/>.

2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques (fleuve, rivières, lacs, milieux humides et marins) fournissent de précieux services aux Québécois. Ils soutiennent des activités traditionnelles et économiques comme la pêche, l'aquaculture ou le récréotourisme, tout en concourant à la qualité des milieux de vie par le maintien de la biodiversité, de notre santé par la qualité de l'eau et même de notre sécurité par la régulation des crues. Les milieux aquatiques remplissent ainsi des fonctions écologiques de grande valeur. Il en coûtera toujours plus cher de « tenter de réparer » une perte de ces services écologiques que de la maintenir et de la protéger. Par conséquent, la préservation des milieux aquatiques est une nécessité et un investissement à long terme pour le Québec. Par cette orientation, la Stratégie s'engage à faire des efforts afin de mieux conserver, restaurer et mettre en valeur les écosystèmes aquatiques, de mieux protéger les espèces à statut précaire et de favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes. Ce faisant, elle appuiera les secteurs économiques qui dépendent de ces ressources.

3. Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

À l'instar des autres sociétés du monde, les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau du Québec se font sentir. En plus d'engendrer des coûts considérables, l'augmentation des risques liés aux inondations, à l'érosion ou à la contamination des eaux de surface par les eaux pluviales représente une menace pour la santé et la sécurité de la population. Les rivières, les lacs et les autres cours d'eau, tel le fleuve Saint-Laurent, alimentent plusieurs secteurs d'activités et sont au cœur du développement économique du Québec. La vitalité de ces activités est susceptible de subir les contrecoups des changements climatiques et de l'intensification des événements météorologiques extrêmes.

Pour parvenir à mieux gérer et prévenir les risques liés à l'eau dans le contexte des changements climatiques, il est nécessaire de favoriser la mise en place de mesures d'atténuation des impacts, particulièrement en revoyant les orientations en matière d'aménagement du territoire, en effectuant une bonne gestion des ouvrages et barrages servant à contrôler les débits et les niveaux d'eau, en assurant la sécurité des citoyens riverains et côtiers ainsi qu'en mettant au service de la population l'ensemble des compétences en matière de gestion de l'eau.

Afin de mieux gérer les risques liés à l'eau et aux changements climatiques, le gouvernement s'engage à intensifier l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau, à développer une cartographie à grande échelle et une prévision dynamique des inondations pour le sud du Québec ainsi qu'à promouvoir un aménagement du territoire adapté aux nouvelles réalités climatiques afin d'assurer la santé et la sécurité de la population.

4. Miser sur le potentiel économique de l'eau

L'eau est une richesse qui doit être exploitée de manière durable. Elle est une force brute que le Québec a su mettre en valeur au cours de son histoire. De fait, la production d'hydroélectricité a grandement contribué au développement économique et social du Québec. Par exemple, aujourd'hui, en plus de générer des revenus collectifs importants et de soutenir des milliers d'emplois, l'hydroélectricité constitue un atout de taille pour lutter contre les changements climatiques puisque cette forme de production d'énergie, réalisée à partir d'une ressource renouvelable, ne génère que de très faibles émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, plusieurs autres secteurs d'activité dépendent de l'eau, notamment les industries maritimes, récréotouristiques et bioalimentaires, le secteur de la fabrication du papier et celui de l'extraction minière. L'eau, sa qualité, sa quantité, sa force et tous les services rendus par les écosystèmes aquatiques sont essentiels à l'économie d'aujourd'hui et au développement de l'économie de demain.

Également, le potentiel économique de l'eau du Québec passe par le développement d'activités récréotouristiques, de la pêche et de l'aquaculture, notamment afin de générer des revenus et de stimuler l'essor économique des régions et des communautés autochtones. Il passe aussi par l'expansion du transport maritime commercial tout en appliquant les règles et les normes les plus strictes pour protéger

les écosystèmes. Le soutien des centres de recherche et des entreprises voués au développement de technologies liées à l'eau est aussi un aspect essentiel du développement du potentiel économique de l'eau.

Par conséquent, afin d'accroître le développement du potentiel économique de l'eau, les engagements inscrits dans la Stratégie visent à développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau, à encourager le développement des technologies liées à l'eau et à favoriser l'accès aux cours d'eau et la navigation de plaisance. Les efforts faits en ce sens par le gouvernement auront des répercussions positives sur ces secteurs d'activités économiques.

5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau

L'apparente abondance de l'eau au Québec peut être trompeuse. L'eau constitue une ressource fragile qu'il faut protéger et économiser. Les changements de comportements et l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation durable de l'eau permettront d'éviter les pénuries, de réduire la pollution, de réduire les coûts liés au traitement de l'eau et de préserver les milieux aquatiques.

En effet, les pratiques de conservation et d'utilisation efficace de l'eau peuvent être encouragées par des incitatifs économiques tels que les systèmes de redevances, les programmes d'aide financière, l'écoconditionnalité (mécanisme qui lie le financement public des entreprises au respect de l'environnement) et l'écofiscalité, notamment les mesures basées sur les principes d'utilisateur-payeur (ou de pollueur-payeur). L'objectif de ces instruments économiques est d'induire des changements de comportements chez les acteurs et de favoriser une utilisation durable de l'eau. De telles mesures peuvent également soutenir le développement et l'implantation de nouvelles technologies. Ces instruments sont plus souples qu'une réglementation stricte pour les acteurs, car ils permettent une adaptation à l'aide de moyens qui sont les plus efficaces et économiques pour chacun. Des efforts particuliers seront également apportés à la sensibilisation à la réduction de la pollution de l'eau par les plastiques à usage unique, tels les contenants d'eau, et à la promotion de l'utilisation de contenants réutilisables et des fontaines d'eau.

6. Acquérir et partager les meilleures connaissances

La protection et la gestion intégrée des ressources en eau imposent de faire évoluer les connaissances, mais aussi de les partager de façon efficace pour qu'elles puissent servir les acteurs de l'eau et la population. Le MDDELCC dispose d'un réseau d'acquisition de données sur la quantité et la qualité des eaux qui permet de suivre l'état de l'eau et des milieux aquatiques. Ces données sont indispensables pour prendre des décisions éclairées relatives, entre autres, à la sécurité et à la santé de la population. La poursuite des efforts en cette matière est aussi essentielle aux acteurs économiques qui dépendent des ressources en eau.

7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Le Québec s'est doté d'un modèle de gestion intégrée des ressources en eau qui permet à tous les acteurs de participer aux prises de décisions, tant à l'échelle des bassins versants que celle du Saint-Laurent. Il peut bâtir sur ces acquis grâce à une vision globale, à la participation des différents usagers ainsi qu'à une meilleure cohésion des actions des ministères et des municipalités. Comme l'eau du Québec traverse certaines frontières, les échanges et la collaboration avec tous les gouvernements et États appropriés permettent de gérer ce patrimoine collectif de manière durable.

Au cœur de cette orientation de gouvernance qui englobe toutes les autres orientations de la Stratégie se trouve le citoyen qui dépend de l'eau, l'utilise, en affecte la qualité ainsi que la disponibilité et peut en tirer profit de façon durable. Puisque l'ensemble de la population et des acteurs économiques sont concernés par l'eau, ceux-ci sont tous conviés à participer à la gestion intégrée de cette ressource, notamment par l'entremise des organismes de bassins versants (OBV) et des tables de concertation régionales (TCR). Ces organismes, composés de citoyens, de municipalités, de communautés autochtones, d'industries

agricoles, forestières, énergétiques, touristiques et d'organismes de la santé, de l'éducation et de la culture, sont un exemple de démocratisation de la gouvernance de l'eau. Ils permettent notamment de mettre en lumière les enjeux locaux et régionaux et de trouver les solutions qui s'y rattachent.

Le gouvernement a récemment haussé le financement offert aux OBV et aux TCR afin de soutenir l'ensemble de ces acteurs dans l'adoption de solutions conciliant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Cette hausse de financement et les efforts de renforcement relatifs à la gestion intégrée auront des répercussions positives sur l'ensemble des acteurs. Cela représente un avantage pour les entreprises qui vont bénéficier d'un cadre de discussion pour avancer leurs points de vue dans la gestion de l'eau et ainsi éviter des situations conflictuelles, parfois coûteuses, avec d'autres acteurs sur l'utilisation de l'eau.

4.3 Inconvénients du projet

La Stratégie, dans sa volonté de protéger l'eau, envisage notamment de poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation des industries. Cet objectif pourrait amener des entreprises ou des secteurs à changer leurs façons de faire. Il s'agirait entre autres d'améliorer leur performance de rendement pour ce qui est de l'utilisation de l'eau. Le gouvernement sera aussi amené à considérer les mesures appropriées d'écofiscalité et d'écoconditionnalité.

4.4 Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi

À ce stade, les impacts de la Stratégie sur l'emploi ne sont pas encore connus.

4.5 Synthèse des impacts

La Stratégie vise la protection de la ressource vitale que constitue l'eau. Ses sept orientations démontrent une volonté d'atteindre cet objectif au moyen d'une approche concertée. Ceci permettra aux entreprises dont les activités sont liées à l'eau de continuer de bénéficier d'une ressource de qualité.

4.6 Consultation des parties prenantes

En 2016, des consultations ciblées ont été menées sur les grandes orientations de la Stratégie auprès des principaux intervenants non gouvernementaux, du milieu municipal et du milieu autochtone. Par la suite, à la lumière des commentaires reçus, une proposition bonifiée a été présentée à l'ensemble des Québécois lors de la consultation publique qui a eu lieu du 7 au 28 octobre 2016. Parallèlement, des consultations interministérielles ont été entreprises au cours de l'été 2016 et se sont poursuivies au cours de l'automne 2016. L'ensemble des commentaires a été analysé et une première version de la Stratégie a été produite à la fin de l'année 2016. En résumé, près de 140 acteurs de l'eau et 300 citoyens ont formulé des commentaires et recommandations. La démarche a permis d'améliorer les propositions initiales quant à la vision et aux grandes orientations de la Stratégie.

5. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

À ce stade, l'impact de la Stratégie sur les PME n'est pas encore déterminé.

6. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Au Canada, la majorité des gouvernements provinciaux ont des lois, des stratégies ou des politiques qui encadrent la gestion de l'eau. L'analyse de ces documents permet de constater qu'ils touchent sensiblement les mêmes orientations et enjeux que la Stratégie. En voici quelques exemples :

Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs, dont les orientations sont axées sur :

- L'engagement des communautés;
- Protéger l'eau pour la santé des humains et des écosystèmes;
- Améliorer les milieux humides, les plages et les côtes;
- Protéger les habitats et les espèces;
- Améliorer les connaissances et l'adaptation;
- Assurer l'innovation et les opportunités économiques durables.

Stratégie manitobaine de gestion de l'eau, dont les orientations sont axées sur :

- La qualité de l'eau;
- La conservation;
- L'utilisation et l'allocation de l'eau;
- L'approvisionnement en eau;
- Les inondations;
- L'écoulement de l'eau (drainage).

Water for Life, la stratégie de l'Alberta en matière de développement durable, dont les orientations sont axées sur :

- Une gestion de l'eau sécuritaire et durable;
- Des écosystèmes aquatiques en santé;
- Des sources d'eau fiables et de qualité pour une économie durable;
- La connaissance et la recherche;
- Les partenariats;
- La conservation de l'eau.

Water for nature, Water for people, la stratégie et le plan d'action du Yukon, dont les orientations sont axées sur :

- Mieux comprendre et gérer les eaux souterraines;
- Maintenir et améliorer l'accès à une eau potable de qualité;
- Promouvoir l'utilisation durable de l'eau;
- Améliorer l'échange de l'information;
- Améliorer les programmes de gestion de l'eau;
- Planifier les besoins en eaux pour aujourd'hui et pour demain.

7. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE

Sans objet.

8. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION

Sans objet.

9. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Sans objet.

10. CONCLUSION

La Stratégie répond au besoin d'un nouveau cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement. Elle met l'accent sur la préservation des ressources en eau pour qu'elles demeurent une richesse à long terme pour le Québec. Sept orientations sont mises de l'avant à cette fin. Le premier plan d'action de la Stratégie permet la mise en œuvre des actions visant l'atteinte des engagements et des objectifs détaillés dans ces orientations. La Stratégie et son plan d'action pourraient avoir des répercussions sur différents acteurs de la société. De façon générale, ils procureront des avantages pour les entreprises par leur engagement à conserver des ressources en eau pérennes et de qualité grâce à une approche qui tient compte de leurs intérêts. Aussi, afin d'accroître le développement du potentiel économique de l'eau, les engagements inscrits dans la Stratégie visent à développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau, à encourager le développement des technologies liées à l'eau et à favoriser l'accès aux cours d'eau et à la navigation de plaisance. Les efforts faits en ce sens par le gouvernement ainsi que l'appui financier qui accompagne la Stratégie auront des répercussions positives sur ces secteurs d'activités économiques.

11. PERSONNE-RESSOURCE

Richard Kidwingira, richard.kidwingira@mddelcc.gouv.qc.ca, tél. : 418 521-3929, poste 4046

ANNEXE

Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 Plan d'action 2018-2023

Orientation 1

Assurer une eau de qualité pour la population

Au Québec, l'eau potable est généralement de très bonne qualité, mais son état demeure fragile, notamment en raison des diverses sources de pollution et des enjeux liés aux changements climatiques. Avant d'être utilisée, l'eau doit passer par des mesures de protection pour en assurer la qualité. Après usage, elle doit également être traitée adéquatement avant d'être rejetée dans l'environnement. L'ensemble des interventions réalisées pour la protection, la production et la distribution de l'eau potable ainsi que le traitement des eaux usées est et doit demeurer au cœur des priorités afin d'assurer la santé de la population et la protection des milieux aquatiques.

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés		Budget 2018-2023 : 32 000 000 \$
Mesures	Ministère porteur	
1.1.1 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable	MDDELCC	
Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante		Budget 2018-2023 : 2 637 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
1.2.1 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	MDDELCC	
1.2.2 Améliorer la qualité des eaux récréatives au Québec par la sensibilisation des acteurs concernés	MDDELCC	
1.2.3 Sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits	MDDELCC	
1.2.4 Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec	MDDELCC	
Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire		Budget 2018-2023 : 73 560 500 \$
Mesures	Ministères porteurs	
1.3.1 Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles	MFQ	
1.3.2 Développer des outils soutenant la modernisation de la gestion des eaux usées	MDDELCC	
1.3.3 Assurer l'adoption de meilleures pratiques de conception des infrastructures d'aqueduc et d'égout	MDDELCC	
Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie		Budget 2018-2023 : 15 908 800 \$
Mesures	Ministères porteurs	
1.4.1 Démontrer les bénéfices liés à l'amélioration des pratiques agricoles et agroenvironnementales	MDDELCC	

1.4.2 Analyser les impacts économiques engendrés par la mise en place de certaines bonnes pratiques agroenvironnementales et développer des mécanismes de rétribution	MDDELCC
1.4.3 Élaborer et évaluer des instruments économiques afin de favoriser la réduction des pesticides	MDDELCC
1.4.4 Évaluer l'adoption de diverses pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures	MAPAQ
TOTAL ORIENTATION 1	124 106 300 \$

Orientation 2

Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Les **milieux aquatiques** (qui incluent les milieux humides, hydriques et marins) fournissent de précieux **services** aux Québécoises et aux Québécois. Ils soutiennent également des activités traditionnelles autochtones et économiques comme la pêche, l'aquaculture ou le récréotourisme. Ils concourent à la qualité des milieux de vie par le maintien de la **biodiversité** et de la **santé**, par la qualité de l'eau, et même de la **sécurité**, et par la régulation des crues. Les milieux aquatiques remplissent ainsi des fonctions écologiques de **grande valeur**. Il en coûtera toujours plus cher de restaurer ou compenser la perte des milieux aquatiques et de leurs fonctions que de les protéger. Il importe de voir plus loin que l'immédiat, la protection des milieux aquatiques est une **nécessité** et un **investissement** à long terme pour le Québec.

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques		Budget 2018-2023 : 31 671 300 \$
Mesures	Ministères porteurs	
2.1.1 Soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques	MDDELCC	
2.1.2 Poursuivre les efforts de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre	MDDELCC	
2.1.3 Effectuer le suivi physique de quelques projets de restauration des milieux aquatiques	MDDELCC	
2.1.4 Protéger les milieux aquatiques sur les territoires forestiers du domaine de l'État	MFFP	
Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire		Budget 2018-2023 : 20 712 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
2.2.1 Assurer la conservation des espèces floristiques aquatiques en situation précaire	MDDELCC	
2.2.2 Protéger les espèces fauniques en situation précaire	MFFP	
Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques		Budget 2018-2023 : 40 760 000 \$
Mesure	Ministère porteur	
2.3.1 Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité	MDDELCC	
Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes		Budget 2018-2023 : 12 076 500 \$
Mesures	Ministères porteurs	
2.4.1 Lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes	MDDELCC	
2.4.2 Implanter de nouvelles approches analytiques en matière d'environnement	MDDELCC	
2.4.3 Bonifier le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques	MFFP	
TOTAL ORIENTATION 2		105 219 800 \$

Orientation 3

Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

À l'instar d'autres sociétés du monde, le Québec ressent déjà les **impacts** des changements climatiques sur ses ressources en eau. De même, les modifications au régime hydrologique en lien avec les changements climatiques peuvent accroître les **risques** liés aux inondations, à l'érosion ou à la contamination de l'eau de surface par des eaux pluviales (p. ex., débordements des réseaux d'égout), en plus de représenter une menace pour la **santé** et la **sécurité** de la population, et engendrent des **coûts** considérables. Les lacs, les rivières et les autres cours d'eau, tel le Saint-Laurent, alimentent plusieurs secteurs d'activité et sont au cœur du développement économique. La vitalité de ces activités est **susceptible** de subir les contrecoups des changements climatiques et de l'**intensification** des événements météorologiques extrêmes.

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau		Budget 2018-2023 : 9 834 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
3.1.1 Moderniser la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	MDDELCC	
3.1.2 Encourager les municipalités à adopter des pratiques favorables à une gestion durable des eaux pluviales	MDDELCC	
3.1.3 Déployer un programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source	MAMOT	
Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau		Budget 2018-2023 : 52 949 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
3.2.1 Cartographier les zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent	MDDELCC	
3.2.2 Produire une nouvelle cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques	MDDELCC	
3.2.3 Actualiser la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations	MAMOT	
Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages		Budget 2018-2023 : 45 700 000 \$
Mesure	Ministère porteur	
3.3.1 Assurer l'exploitation sécuritaire des barrages publics et municipaux	MDDELCC	
TOTAL ORIENTATION 3	108 483 000 \$	

Orientation 4

Miser sur le potentiel économique de l'eau

Grâce à ses ressources en **eau** et à son **savoir-faire**, le Québec peut et doit **élaborer** des activités et des produits et **développer** des marchés et des technologies liés à l'eau. Il doit miser sur une **économie** moins polluante, **créatrice d'emplois**, qui innove et qui favorise, entre autres, l'essor des **régions** tout en se préoccupant du bien-être de la population et des milieux aquatiques. Il faut aussi encourager le maillage entre l'**expertise** des centres de recherche de l'eau et l'**entrepreneuriat** québécois afin d'arriver à des innovations qui bénéficient de cette ressource renouvelable, mais fragile.

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau		Budget 2018-2023 : 12 180 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
4.1.1 Soutenir le développement d'une production aquacole durable	MDDELCC	
4.1.2 Mettre en œuvre le plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive	MFFP	
Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial		Budget 2018-2023 : 109 958 080 \$
Mesures	Ministères porteurs	
4.2.1. Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES	MTMDET	
4.2.2 Programme visant la réduction des émissions de GES par le développement du transport intermodal	MTMDET	
Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau		Budget 2018-2023 : 4 000 000 \$
Mesure	Ministère porteur	
4.3.1 Assurer la recherche sur les biotechnologies marines	MESI	
Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau		Budget 2018-2023 : 1 961 782 \$
Mesures	Ministères porteurs	
4.4.1 Mettre en œuvre le volet tourisme de la Stratégie maritime	MTO	
4.4.2 Déployer le Programme accès aux plans d'eau pour la pêche récréative	MFFP	
TOTAL ORIENTATION 4	128 099 862 \$	

Orientation 5

Promouvoir une utilisation durable de l'eau

La **disponibilité** de l'eau est un défi même au Québec, où elle est présente de façon **inéga**le sur le territoire. L'apparente abondance de l'eau peut être trompeuse. L'eau constitue une ressource **fragile** qu'il faut protéger et **économiser**. Les changements de comportements et l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation durable de l'eau permettront d'**éviter** les pénuries, de réduire la pollution, de réduire les **coûts** liés au traitement de l'eau et de **préserver** les milieux aquatiques. La pollution de l'eau par le plastique est un enjeu d'ampleur mondial qui nécessite une mobilisation de tous les États, y compris le Québec. Des mesures de sensibilisation et de mobilisation de la population, et des jeunes en particulier, seront donc mises de l'avant afin de promouvoir la réduction de l'utilisation et du rejet des plastiques à usages uniques.

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau		Budget 2018-2023 : 1 745 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
5.1.1 Élaborer et mettre en œuvre des mesures de sensibilisation dans le cadre du mois sur l'eau (juin)	MDDELCC	
5.1.2 Adopter la poursuite de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'horizon 2018-2025	MAMOT	
5.1.3 Appuyer le recours à des technologies et techniques novatrices permettant de meilleures performances environnementales des entreprises	MAPAQ	
5.1.4 Sensibiliser la population à la protection et à l'utilisation durable de l'eau	MDDELCC	
Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique		Budget 2018-2023 : 3 100 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
5.2.1 Favoriser l'utilisation des fontaines d'eau	MDDELCC	
5.2.2 Déployer un programme de mobilisation à la réduction de la pollution de l'eau par le plastique (ex. : réduire l'utilisation des pailles et autres plastiques) - Volet jeunesse - Volet mobilisation citoyenne	MDDELCC	
TOTAL ORIENTATION 5		4 845 000 \$

Orientation 6

Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

La protection et la gestion intégrée des ressources en eau imposent de faire **évoluer** les **connaissances**, mais aussi de les **partager** de façon efficace afin qu'elles puissent **servir** les acteurs de l'eau et la population. Il existe un bon réseau d'acquisition de **données** sur la quantité et la qualité des eaux qui permet de suivre l'état de l'eau et des milieux aquatiques. Ces données sont **indispensables** pour prendre des **décisions** éclairées relatives, entre autres, à la **sécurité** et à la **santé** de la population **ainsi qu'à la protection des écosystèmes**.

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale		Budget 2018-2023 : 9 066 810 \$
Mesures	Ministères porteurs	
6.1.1 Bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines	MDDELCC/MFFP	
6.1.2 Mesurer l'impact d'activités humaines sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques (pesticides, microplastiques, phosphore, contaminants émergents, etc.)	MDDELCC	
6.1.3 Élargir le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et bonifier les connaissances acquises	MDDELCC	
Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances		Budget 2018-2023 : 21 139 900 \$
Mesures	Ministères porteurs	
6.2.1 Développer des outils de gestion et d'analyse des données du Réseau de suivi des eaux souterraines	MDDELCC	
6.2.2 Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau	MDDELCC	
6.2.3 Acquérir et transférer des connaissances scientifiques sur le milieu marin grâce au Projet Odyssée Saint-Laurent	MESI	
6.2.4 Diffuser des connaissances sur les risques liés aux inondations et sur les pratiques à privilégier pour y faire face	MSP	
6.2.5 Développer et améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations	MSP	
6.2.6 Bonifier la diffusion de connaissances et l'accompagnement des partenaires	MDDELCC	
Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau		Budget 2018-2023 : 1 200 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
6.3.1 Mettre en place un consortium de recherche dédié à l'eau	MDDELCC	
6.3.2 Soutenir la prise de décision par des projets de recherche et de développement dans le domaine de l'eau	MDDELCC	
TOTAL ORIENTATION 6	31 406 710 \$	

Orientation 7

Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Le Québec s'est doté d'un modèle de **gestion intégrée** des ressources en eau qui permet à **tous** les acteurs de participer aux prises de décisions, tant à l'échelle des **bassins versants** que celle du **Saint-Laurent**. Il peut bâtir sur ces acquis grâce à une vision globale, à la **participation** des différents usagers ainsi qu'à une meilleure cohésion des actions des ministères et des communautés locales. Comme l'eau du Québec traverse certaines frontières, les échanges et la collaboration avec tous les gouvernements et États appropriés permettent de gérer ce **patrimoine** collectif de manière **durable**.

Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec		Budget 2018-2023 : 34 402 500 \$
Mesures	Ministères porteurs	
7.1.1 Étendre la gestion intégrée de l'eau	MDDELCC	
7.1.2 Améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eaux	MDDELCC	
7.1.3 Mettre en place le Conseil québécois de l'eau	MDDELCC	
Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau		Budget 2018-2023 : 1 462 590 \$
Mesures	Ministères porteurs	
7.2.1 Appuyer la concertation Québec-Vermont-New-York pour la gestion intégrée du lac Champlain, du lac Memphrémagog et de la rivière Richelieu	MDDELCC	
7.2.2 Assurer la présence du Québec au sein des regroupements et forums régionaux touchant la gestion des bassins versants transfrontaliers et du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	MRIF	
7.2.3 Intensifier la participation du Québec au sein des forums internationaux, suivre les travaux des organisations multilatérales et soutenir la coopération internationale en matière de gestion durable de l'eau	MRIF	
7.2.4 Favoriser les partenariats structurants	MDDELCC	
Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants		Budget 2018-2023 : 9 000 000 \$
Mesures	Ministères porteurs	
7.3.1 Mettre en place un programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PDE-PGIR)	MDDELCC	
7.3.2 Instaurer des mesures liées à la protection du territoire maritime et de ses écosystèmes dans le cadre du Fonds bleu	SAM	
7.3.3 Élaborer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau	MAMOT	
TOTAL ORIENTATION 7	44 865 090 \$	

Mise en œuvre, suivi et reddition de comptes

Un suivi transparent et structuré des objectifs et mesures du plan d'action sera assuré. Ce suivi sera coordonné par un bureau de coordination sous la responsabilité du MDDELCC qui travaillera en étroite collaboration avec les ministères porteurs et les partenaires du Plan d'action.

	Budget 2018-2023	Ministère porteur
Coordination, suivi et reddition de comptes	5 000 000 \$	MDDELCC



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec

